

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-164

Objet : Rue de Briangaud (à hauteur de l'antenne au n°8bis)

Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre  $1-8^{\rm ème}$  partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 20 avril 2021, présentée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS – 7 rue Julius et Ethel Rosenberg – BP 209 – 44815 Saint-Herblain, pour permettre une intervention sur l'antenne,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'intervention, il y a lieu, rue de Briangaud (à hauteur de l'antenne au n°8 bis), d'interdire le stationnement au droit du chantier, le mardi 18 mai 2021), de 9h00 à 12h00,

## ARRÊTE:

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Afin de permettre le bon déroulement de l'intervention citée ci-dessus, rue de Briangaud (à hauteur de l'antenne au n°8 bis), le stationnement sera interdit au droit du chantier, le mardi 18 mai 2021, de 9h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : L'entreprise SPIE NETWORKS sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : L'entreprise SPIE NETWORKS devra respecter les préconisations indiquées dans le protocole national pour les entreprises afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 20 avril 2021

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délé À l'Occupation de l'Espace Pu